



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 avril 2015

Dossier de presse

Bilan campagne « Déposez les armes » 2015

DÉTENIR UNE ARME N'EST PAS AUTOMATIQUE !

STOP À LA VIOLENCE
.....
DÉPOSEZ LES ARMES

DU 28 JANVIER AU 31 MARS 2015

Pendant la campagne, aucune sanction administrative ou judiciaire ne sera prise au motif de détention illégale d'arme ou de munitions si vous déposez votre arme auprès des services de police et de gendarmerie.

Ou ni an fizil, nou pé fè'y pran lavol ba'w
www.martinique.pref.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Martinique

Yamm

Mardi 21 avril 2015
Métaldom, Pointe des Grives, Fort de France

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/2

La Martinique connaît un nombre trop important de violences commises par armes, avec des conséquences souvent dramatiques comme le prouve les événements de ces derniers jours.

Les armes en circulation proviennent surtout de cambriolages et de la transformation d'armes volées. Policiers et gendarmes ont saisi 92 armes à feu depuis le début de l'année 2015 (80 à la même date en 2014 et 399 sur toute l'année).

Face à ce constat, pour lutter contre la banalisation de la détention d'armes et de leur usage et prévenir les violences, l'État a initié en 2014 avec le concours financier des conseils régional et général une campagne d'incitation au dépôt d'armes et de munitions, cette campagne de communication renouvelée en 2015 vient compléter le travail déjà mené en la matière (action des services de police et de gendarmerie pour la lutte contre le transport et le port illicite d'armes, et intensification des contrôles administratifs des armureries et des centres de tir).

OBJECTIFS :

- Lutter contre la banalisation de la détention d'une arme et de son usage,
- Encourager les personnes détenant une arme non déclarée (héritage, don...) à effectuer leur démarche sans préjudice,
- Éviter l'utilisation ultérieure d'armes volées au cours de cambriolages,
- Éviter la présence et la circulation d'armes inutiles sur le territoire.

Cette campagne intégrée à la stratégie départementale de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences 2014-2017, initialement prévue du 28 janvier au 31 mars 2015, a été étendue jusqu'au 15 avril au soir.

Il s'agit bien de mettre en valeur la procédure classique de déclaration d'abandon d'une arme et de munitions à l'État (*article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2013*) qui, avec l'accord du Procureur de la République, a été assouplie durant la période considérée.

Ainsi, les particuliers ont pu remettre leurs armes dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de police, sans courir le risque d'une sanction administrative ou judiciaire pour le motif de détention illégale d'une arme ou de munitions.

BILAN :

A la fin de l'opération, le nombre total d'armes et munitions qui seront détruites avec l'aide des démineurs de la sécurité civile de Guadeloupe à Métaldom, s'élève à :

590 armes, 7400 munitions, et 200 armes blanches

+ 3 chargeurs / 1 grenade / 2 sabres / 1 poignard / 2 conteneurs lacrymogène

Cette année encore le profil des particuliers ayant effectué cette démarche montre qu'il s'agit en majorité d'hommes âgés de 40 à 70 ans